



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2016-17

Objet : Délibération portant mise en place d'un groupement de commande entre la Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais" et des communes pour l'achat de « fournitures de papeterie et consommables de bureau »

Conseillers en exercice	30	Pour	27
Conseillers présents	24	Contre	0
Quorum	16		
Conseillers représentés	3	L'an 2016, le 5 avril à 20h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais", légalement convoqués se sont réunis en la Mairie de Tresses, sous la présidence de JEAN-PIERRE SOUBIE	
Suffrages exprimés	27		
Date de convocation	29/III/2016		
Date d'affichage	30/III/2016		

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Christian SOUBIE**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc AVINEN	Sallebœuf	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Philippe CASENAVE	Carignan de Bordeaux		Jean-François JAMET
Frédéric COUSSO	Croignon	X	
Bernard CROS	Camarsac	X	
Marie-Hélène DALIAI	Tresses	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc GIZARD	Carignan de Bordeaux	X	
Alexandre GUIMBERTEAU	Fargues Saint Hilaire		Bertrand GAUTIER
Françoise IMMER	Pompignac		Denis LOPEZ (absent)
Jean François JAMET	Carignan de Bordeaux	X	
Alain LAFONTANA	Bonnetan	X	
Evelyne LAVIE	Sallebœuf	X	
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux	X	
Florent LODDO	Pompignac	X	
Denis LOPEZ	Pompignac		
Francis MASSE	Pompignac		Frédéric COUSSO
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Louis-Pierre NOGUEROLLES	Sallebœuf	X	
Michel ORTEGA	Camarsac	X	
Delphine PHILIPPEAU	Carignan de Bordeaux		
Danièle PINNA	Tresses	X	
Gérard POISBELAUD	Tresses	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Jean-Pierre SOUBIE	Tresses	X	
Véronique ZOGHBI	Carignan de Bordeaux	X	

033-243301355-20160407-2016-17-DE
Date de télétransmission : 07/04/2016
Date de réception préfecture : 07/04/2016

Le Président,
Jean-Pierre SOUBIE



J.P. Soubie

Affiché, le

07 AVR. 2016

N° 2016-17

Objet : Délibération portant mise en place d'un groupement de commande entre la Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais" et des communes pour l'achat de « fournitures de papeterie et consommables de bureau »

Considérant les travaux de la commission compétente
Considérant l'avis du Bureau communautaire en date du 29 mars 2016

Rapport de synthèse :

La Commission « développement durable » travaille à l'étude et à la préparation d'une démarche d'achat mutualisé entre les collectivités du territoire des coteaux bordelais. Plusieurs pistes sont actuellement en réflexion concernant la location de matériel, le nettoyage des locaux, l'hydro curage et le nettoyage des caniveaux ou encore les feux d'artifice.

Un dossier, plus avancé, est celui concernant les fournitures de papeterie et consommables de bureau.

Il a alors été proposé de mettre en place un groupement de commande entre la Communauté de communes et des communes volontaires dont la commune de Sallebœuf serait le coordonnateur, qui fonctionnera selon les modalités fixées dans la convention jointe. Un membre titulaire du conseil communautaire est désigné pour participer aux travaux de la commission du Groupement. Le Bureau propose la nomination d'Alain Bargue.

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés:

1. La mise en place d'un groupement de commande pour l'achat de « fournitures de papeterie et consommables de bureau » dont la commune de Sallebœuf sera coordonnateur,
2. D'autoriser le Président de la Communauté de communes à signer la convention de groupement ci-jointe,
3. De désigner M. Alain Bargue pour faire partie de la Commission du groupement,
4. D'autoriser le Président à prendre les actes nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat

Fait à Tresses, le 5 avril 2016

Le Président

Pour extrait conforme

JEAN-PIERRE SOUBIE

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20160407-2016-17-DE
Date de télétransmission : 07/04/2016
Date de réception préfecture : 07/04/2016

Le Président,
Jean-Pierre SOUBIE

